Image not found or type unknown

Prime précarité en cas de repos hebdomadaire et non vacance

Par **nalie**, le **15/08/2012** à **17:47**

Bonjour,
étudiante, je viens d'effectuer un cdd durant mes vacances scolaires, je n'ai donc pas droit à la prime de précarité, normal.
Par contre, l'établissement envisage de me refaire (alors que je suis toujours en formation) des cdd sur des week-end alors que je serai non plus en vacances mais en repos, aurais-je droit alors à la prime de précarité ?
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés